

Contribution de l'AFORST à la consultation publique du Groupe des Régulateurs Européens sur un projet de position commune relatif aux futurs mécanismes de tarification sur les réseaux de nouvelle génération (NGN/NGA)

Le 10 décembre 2009 à Paris

L'AFORST (Association Française des Opérateurs de Réseaux et de Services de Télécommunication) représente les opérateurs alternatifs, fixes et mobiles, en France¹ avec pour objectif d'assurer la création et le maintien des conditions d'une concurrence durable, favorisant l'innovation, l'investissement au bénéfice des consommateurs et de l'économie.

Ces opérateurs représentent 50 % du marché français du haut débit et du mobile, soit en 2008 plus de 20 milliards € de revenus annuels, dont 17,1 % réinvestis dans le fixe et 12,6% dans le mobile. Ces efforts d'investissement se poursuivent aujourd'hui dans le très haut débit sur la fibre optique et sur le mobile.

L'AFORST souhaite remercier le Groupe des Régulateurs Européens (GRE) de lui offrir la possibilité de participer à sa réflexion sur les mécanismes de tarification applicables aux réseaux NGN/NGA.

Les membres de l'AFORST répondront chacun en leur nom aux questions posées par le GRE.

Néanmoins, compte tenu de l'approche retenue et des orientations stratégiques suggérées par le texte objet de la présente contribution, l'AFORST souhaite faire part au GRE de ses observations et de ses inquiétudes sur l'éventualité d'introduire un nouveau mécanisme de tarification, le « Bill & Keep », en lieu et place du système actuel, le « Calling Party Pays », dans lequel la redevance de terminaison d'appels est fixée par l'opérateur appelé et payée par l'opérateur du réseau appelant.

Le traitement réglementaire des tarifs de terminaison d'appels fixe et mobile dans l'Union Européenne a fait l'objet d'une Recommandation de la Commission Européenne visant à harmoniser la régulation des tarifs de terminaison d'appels et à assurer l'équilibre concurrentiel du marché commun. Cette Recommandation a été publiée le 7 mai dernier et les régulateurs des différents Etats membres commencent tout juste à l'appliquer. Dans ce contexte, l'AFORST considère qu'afin de garantir la sécurité juridique des acteurs, il convient de s'assurer de la mise en œuvre de cette Recommandation dans l'ensemble des Etats membres avant d'envisager une quelconque évolution du système de tarification.

¹ L'AFORS Télécom regroupe les opérateurs suivants :

Altitude Telecom, B3G, Bouygues Télécom, BT, Dartybox, Hub Télécom, Prosodie, SFR, SRR, Verizon France.

Elle tient d'ailleurs à souligner que la migration vers les réseaux NGN/NGA, qui n'en est encore qu'au stade des expérimentations, ne justifiera pas à elle seule l'introduction du « Bill & Keep » sur le marché. En effet, l'idée selon laquelle le régime de tarification est lié à la technologie sous-jacente est contradictoire avec le principe de neutralité technologique de la régulation.

En outre, l'AFORST s'interroge sur les pouvoirs réglementaires qui permettraient aux régulateurs nationaux de bouleverser le modèle économique existant. En effet, le système de « Calling Party Pays » répond à la structure asymétrique du marché commun où le coût incrémental reste radicalement différent d'un réseau à l'autre. Ainsi, la généralisation du « Bill & Keep » à l'ensemble des réseaux fixes, switchless et/ou mobiles introduirait donc une iniquité économique majeure entre les acteurs. En outre, si les régulateurs ont bien le pouvoir d'imposer des tarifs orientés vers les coûts, il n'est pas certain qu'ils puissent obliger les opérateurs à ne pas se facturer une prestation.

Un régime de « Bill & Keep » au terme d'accords bilatéraux entre opérateurs pourrait également poser problème sans mise en œuvre coordonnée, que ce soit au sein d'un même pays voire entre pays différents : cela pourrait conduire certains opérateurs à « subventionner » d'autres opérateurs en s'acquittant de charges de terminaison d'appel alors qu'ils ne recevraient pas de recettes de terminaison d'appel sur leur propre réseau en retour.

Par ailleurs, l'AFORST constate que le « Bill & Keep » n'est pas neutre pour les opérateurs. En particulier, il pourrait avoir des conséquences sur l'infrastructure des réseaux et les stratégies d'investissements.

L'AFORST s'inquiète aussi des conséquences pour le consommateur. En effet, le « Bill & Keep » peut contribuer à la dégradation des QoS, à l'encombrement des réseaux et à l'accroissement des SPIT, « SPAM over Internet Telephony ». Diverses études montrent que ce mécanisme favorise les appels massifs en provenance des centres d'appels alors que le système actuel permet de s'en prémunir. Les impacts du « Bill & Keep » sur le marché de détail sont également incertains et pourraient s'avérer bien différents des prévisions décrites dans le document en consultation. Ne se facturant plus de terminaison d'appel, les opérateurs de réseaux être contraints de pratiquer des hausses de prix (ou une moindre baisse de leurs tarifs de détail) au détriment des consommateurs, et en particulier des prépayés.

En conséquence, l'AFORST estime prématurée la proposition du GRE d'engager une migration vers le « Bill & Keep ». Elle invite le GRE à se concentrer sur la mise en œuvre du cadre réglementaire dans le calendrier imparti par l'ensemble des Etats membres afin de garantir la sécurité juridique des acteurs et de pouvoir, le cas échéant, tirer toutes les conséquences de la baisse des terminaisons d'appel avant d'en décider éventuellement la fin.